Deuxième réponse du journal Le Monde le mercredi 2 avril

Monsieur,

Nous avons bien reçu votre tribune. Nous l'avons lue attentivement et nous vous remercions de l'intérêt que vous portez au journal Le Monde.

Malheureusement, il ne nous sera pas possible de la publier compte tenu du nombre de textes que nous recevons pour un espace limité.

Le journal reste bien entendu ouvert à vos propositions futures.

Veuillez recevoir, Monsieur, l'assurance de toute notre considération.

L'équipe Idées Débats du Monde

Deuxième lettre au journal le Monde le mardi 1er Avril

Monsieur,

Nous nous permettons de revenir vers vous au sujet de la tribune publiée dans vos colonnes le 21 mars 2025 intitulée « Pour que l'antisionisme ne serve plus de prétexte à l'antisémitisme ! » signée par plusieurs responsables politiques, pour laquelle nous avons sollicité un droit de réponse, au titre de l'article 13 de la loi de 1881, le dimanche 30 mars 2025.
Nous avons reçu ce mardi 1er avril une réponse nous indiquant que votre journal manquait de place.
Après vérification, nous avons constaté que la tribune initiale était plus courte que notre réponse. Nous avons donc procédé à des coupes ramenant à 869 mots notre droit de réponse, contre 916 pour la tribune initiale.

Nous nous permettons d'attirer votre attention que la tribune du 21 mars 2025 portait une accusation qui, de notre point de vue, vise la diffamation et nous mets en danger.

Des termes aussi chargés et brutaux que « antisémites », utilisés tout au long du texte, faisant des parallèles particulièrement douteux, ne peuvent pas, de notre part, rester sans possibilité de réponse.

Aussi, nous vous demandons de publier notre droit de réponse dont la longueur et le nombre de signataires apparents ne dépassent pas la longueur de la tribune du 21 mars.

Notre demande rentre totalement dans le cadre de l'article 13 de la loi de 1881 ainsi que des solutions dégagées par le juge en la matière.
Nous sommes maintenant à 1700 citoyens à avoir contresigné cette tribune.

A la lumière de ce que nous venons de développer, et au regard de l'importance du sujet, nous vous demandons de bien vouloir reconsidérer notre demande.

Si vous avez trouvé de la place dans vos colonnes pour permettre à 200 personnes de nous insulter, vous pouvez tout à faire trouver de la place pour que 1700 autres puissent répondre.

Veuillez recevoir, Monsieur le directeur, l'expression de nos salutations distinguées.

Au titre des signataires,

Anne Marie Marteil-Oudrer (ATTAC)

Alban Desoutter (Libre Pensée)

Réponse du monde ce mardi 1er avril 2025 :

Madame, Monsieur,

Nous avons bien reçu votre tribune. Nous l'avons lue attentivement et nous vous remercions de l'intérêt que vous portez au journal Le Monde.

Malheureusement, il ne nous sera pas possible de la publier compte tenu du nombre de textes que nous recevons pour un espace limité.

Le journal reste bien entendu ouvert à vos propositions futures

Veuillez recevoir, Madame, Monsieur, l'assurance de toute notre considération.

L'équipe Idées Débats du Monde

Lettre au journal Le Monde le dimanche 30 mars

A Monsieur Louis Dreyfus, directeur de publication du journal Le Monde

Monsieur,

Suite à la publication le 21 mars 2025 dans vos colonnes d'une tribune intitulée « Pour que l'antisionisme ne serve plus de prétexte à l'antisémitisme ! » signée par plusieurs responsables politiques, nous sollicitons un droit de réponse, inclus dans la loi sur la liberté de la presse du 29 juillet 1881 (article 13).

Cette tribune vise ceux parmi nous qui sont engagés dans le combat pour la paix, pour le cessez le feu et qui ont des positions critiques sur Israël.

Surtout elle cherche volontairement à assimiler la critique du sionisme à de l'antisémitisme.

Elle nous concerne donc directement, et elle nous est préjudiciable.

Aussi, nous demandons à ce que notre point de vue collectif puisse être porté à la connaissance de vos lecteurs au titre du droit de réponse. Vous trouverez ci-dessous le texte qui nous permet de répondre, avec une longueur et un nombre apparent de signataires dans les mêmes proportions que la tribune initiale du 21 mars 2025.

Veuillez recevoir, Monsieur le directeur, l'expression de nos salutations distinguées.

Au titre des signataires,

Anne Marie Marteil-Oudrer (ATTAC)

Alban Desoutter (Libre Pensée)